

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE BLANZY

# COMPTE RENDU

par extrait de la

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 13 décembre 2007

Etaient présents : MM. Emorine, Bernardon, Mme Bouillot, MM. Sullo, Martin, Mmes Jasicki, Charrier, Forgeron, M. Marizy, Mmes Reby, Ferreira, MM. Taiclet, Ambrosioni, Savetier, Mme Suchet, MM. Vernay, Pelletier, Chaillet, Rouvray.

Absents et excusés : Mme Sangiorgio a donné pouvoir à M. Sullo  
 M. Daillet a donné pouvoir à M. Ambrosioni  
 Mme Lemoine a donné pouvoir à M. Bernardon  
 M. Charlier a donné pouvoir à M. Emorine  
 M. Boyer a donné pouvoir à Mme Jasicki  
 Mme Givry a donné pouvoir à Mme Ferreira  
 M. Clair  
 Mme Krivopissko  
 M. Rey a donné pouvoir à M. Rouvray  
 Mme Buttignol a donné pouvoir à M. Chaillet.

Madame Bouillot a été nommée Secrétaire.

Le Maire présente au nom de l'ensemble des Conseillers Municipaux ses sincères condoléances à Robert DAILLET qui a perdu son frère Daniel, ce matin.

### **1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 08 novembre 2007.**

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

### **2°) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).**

Le Maire donne connaissance des décisions suivantes :

N°	DATE	OBJET	MONTANT
20	11/09/2007	Participation d'un CES de la Commune à une formation organisée par un tiers autre que le CNFPT	<u>Coût</u> : 880,00 euros
21	26/09/2007	Eclairage Public –Travaux 2007 – Marché à procédure adaptée	<u>Lot 1</u> : 14 767,30 euros <u>Lot 2</u> : 13 839,35 euros
22	27/09/2007	"SST – Recyclage" organisée par le CNFPT – Convention de partenariat financier	<u>Coût</u> : 752 euros (376 euros par demi-journée)
23	27/09/2007	Maison de Quartier – Centre Social des Rompois. Travaux d'aménagement et de rénovation. Mission dans le cadre d'une étude structure	<u>Phase AP-PRO/DCE</u> : 600 euros HT <u>Phase EXE</u> : 2 000 euros HT
24	04/10/2007	Formation "présenter un dossier sous Powerpoint 3 – Convention de partenariat financier	<u>Coût</u> : 340 euros TTC (170 euros x 2 agents)

25	18/10/2007	Excel : organiser et gérer des données – Convention de partenariat financier	<u>Coût</u> : 85 euros TTC (1 agent)
26	29/10/2007	Word initiation – Convention de partenariat financier	<u>Coût</u> : 510 euros TTC (85€ x 2 agents x 2 jours)
27	05/11/2007	Habilitation électrique niveau 2 organisée par le CNFPT – Convention de partenariat financier.	<u>Coût</u> : 285 euros TTC (95 euros x 1 agent x 3 jours)
28	05/11/2007	Excel initiation – Convention de partenariat financier	<u>Coût</u> : 850 euros TTC (85 x 5 agents x 2 jours)
29	27/11/2007	Vérification des équipements sportifs. Passation d'une convention avec Norisko Equipements.	<u>Coût</u> : 888 euros

### **3°) Charbonnages de France – Renonciation à la concession des mines de houille de Blanzay – Montceau – Avis du Conseil Municipal.**

La demande concerne la renonciation au titre minier dont les Charbonnages de France sont titulaires pour la concession de houille de Blanzay – Montceau située sur le territoire des Communes de Blanzay, Ciry-le-Noble, Dompierre-sous-Sanvignes, Les Bizots, Montceau-les-Mines, Perrecy-les-forges, Saint-Bérain-sous-Sanvignes, Saint-Vallier et Sanvignes-les-Mines dans le département de Saône-et-Loire.

La CCM n'ayant pas été destinataire du dossier, un courrier a été adressé à Madame la Préfète pour lui demander un délai supplémentaire pour étudier le dossier.

Le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire, à savoir l'examen du dossier lors d'une prochaine réunion, après avis de la CCM.

### **4°) Extension du périmètre de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau – Approbation des attributions de compensation induites par l'intégration des Communes de Saint Sernin du Bois et Gévelard au sein de la CCM au 1<sup>er</sup> janvier 2008.**

Conformément aux dispositions des arrêtés préfectoraux n° 2007-0394-2-1 et 2007-0391-2-1 du 14 février 2007, les Communes de Saint-Sernin-du-Bois et de Gévelard vont intégrer la Communauté Urbaine Creusot – Montceau au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver suivant le rapport de la CLECT du 29 novembre 2007, le montant des produits et charges transférés par les Communes de Gévelard et de Saint Sernin du Bois à la CCM et le calcul du montant des attributions de compensation qui sera versé à compter de l'exercice 2008, déterminé comme suit :

	Saint Sernin du Bois	Gévelard
Produits transférés	62 661 €	333 582 €
Charges transférées	173 342 €	188 636 €
Attribution de compensation versée par la commune A la CCM	110 681 €	
Attribution de compensation versée par la CCM à la Commune		144 946 €

Le Maire rappelle que le cabinet spécialisé, chargé d'étudier le dossier d'intégration des 2 Communes avait évalué le montant à la charge de la CCM à environ 50 000 euros. Le différentiel est de 34 000 euros et sera compensé par la DGF versée à la CCM.

### **5°) Subvention 2007**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 236 euros au Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficultés (RASED) qui intervient dans les écoles maternelles et primaires de la commune, pour participation à l'acquisition d'un test de l'échelle d'intelligence pour les élèves de maternelle.

## 6°) Acceptation d'indemnités versées par les assurances.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte les indemnités suivantes :

ASSURANCES	OBJET	LIEU	MONTANT
SMACL	Alarme COSEC Circulateur chaudière stade	COSEC + Stade	1 761,71 - <u>245,00 (franchise)</u> 1 516,71
GROUPAMA	Bris de glace	Véhicule Partner	151,77
SMACL	Dégradations	Tribunes vestiaires au stade	277.89 - <u>230.00 (franchise)</u> 47.89

## 7°) Bibliothèque – Médiathèque – Fixation des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Suite à la mise en place de la discothèque, le Conseil, à l'unanimité fixe le montant de l'adhésion "bibliothèque – discothèque" au 1<sup>er</sup> janvier 2008, identique à celui existant actuellement pour la "bibliothèque" et cela compte tenu du faible nombre de CD, maintient les dispositions adoptées le 13 décembre 2002 quant aux amendes, livres ou CD perdus ou détériorés, prix des photocopies et décide la gratuité pour les consultations internet.

- Adhésions.

Adulte : 6 euros par an (0,50 euros par mois).

Enfants – 12 ans : 3 euros par an (0,25 euros par mois).

Le tarif sera revu lorsque le fonds de CD sera plus important.

Gratuité pour les demandeurs d'emploi, les personnes bénéficiaires du RMI, les personnes handicapées, les résidents de la RPA Jean Rostand et à partir de la 5<sup>ème</sup> inscription dans une famille.

- Conditions du prêt :

- 4 livres et 2 revues pour une durée de 4 semaines.

- 2 CD pour une durée de 15 jours.

- Amendes :

- 1<sup>ère</sup> relance à l'issue des 4 semaines (divers) ou des 15 jours (CD) de prêt : le prix du timbre.

- 2<sup>ème</sup> relance : 15 jours après la 1<sup>ère</sup> relance : 020 euros par jour et par livre ou CD).

- Livre ou CD perdu ou détérioré.

L'emprunteur doit assurer son remplacement ou son remboursement.

- Consultation Internet : Gratuit.

- Photocopies : 0,15 euros format A4.

## 8°) Admission en non valeur de titres de recettes.

Sur proposition du Receveur Municipal, le Conseil, à l'unanimité, admet en non-valeur les créances ci-dessous dès lors que l'ensemble des moyens sont réputés avoir été mis en œuvre pour tenter d'obtenir le recouvrement des sommes dues.

Titre de recettes émis en 2006 pour 69,74 euros

### 9°) Budget Primitif 2007 – Décision Modificative n° 3.

Le Conseil, à l'unanimité, décide les ouvertures et transferts de crédits suivants :

#### A – Section de fonctionnement

##### 1-dépenses

Art. 6574	Subv. Organisme droit privé	F. 212	+ 236.00 (subv.RASED)
Ligne 022	Dépenses imprévues	F. 01	- 236.00

#### B / Section d'investissement

##### 1 - Dépenses

Art. 2188	Autres matériels	F.314	+ 1 400,00 (machine à glaçon)
Art. 2188	Autres matériels	F. 422	+ 600.00 (lave linge MQ)
Ligne 020	Dépenses imprévues	F. 01	- 2 000,00

### 10°) Création de classes de découverte en 2008.

3 classes ont été organisées en 2007, 62 élèves en ont bénéficié. Le prix par jour, par enfant, toutes dépenses confondues (hébergement, personnel d'encadrement, transport, etc...) s'est élevé à 61,35 euros. Le coût total des classes de découverte 2007 a été de 38 036,08 euros ; le coût pour la Commune de 25 326,08 euros soit 66,58 %.

Pour permettre d'assurer un séjour en classe de découverte à tous les élèves de la Commune durant leur scolarité à l'Ecole Primaire, il est proposé au Conseil d'organiser 3 classes de découverte au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008.

- ◆ **Séjour proposé à Samoëns (Haute-Savoie)** Adresse : Chalet de Plampraz  
Hameau de Plampraz  
74430 SAMOENS

Organisme gestionnaire : Fédération des Oeuvres Laïques de Saône-et-Loire, 63 rue de Strasbourg  
71000 MACON

- du 03 au 12 mars 2008

Ecole Publique Mixte René Picard : CM2 de Monsieur MALTAVERNE (23 élèves)  
Ecole Publique Mixte Jean Régner : CM2 de Monsieur SOTTY (23 élèves)  
Ecole Publique Mixte Lucie Aubrac : CM2 de Monsieur BEUCAIRE (19 élèves) + CLIS (3 élèves)

La participation journalière des parents ou tuteurs est fixée à 17,30 euros par élève, soit 173 euros pour le séjour de 10 jours.

La participation demandée aux parents peut être atténuée grâce aux aides accordées par certains comités d'entreprises ou par l'œuvre des Pupilles de l'Ecole Publique ou par le C.C.A.S., pour les familles en difficultés.

La Commune dispose d'un "vestiaire" et des prêts de vêtements et de chaussures sont possibles.

La participation du département, plafonnée à 8 jours, est espérée à hauteur de 4 euros par jour et par élève comme les années précédentes.

Fixation des rémunérations des animateurs, assistants sanitaires, infirmiers et fixation des indemnités aux personnes accompagnant les classes de découverte.

Le Conseil à l'unanimité fixe pour 2008, les salaires brut des personnels d'animation et sanitaire comme suit :

a) Animateurs	428,24 euros
b) Assistants Sanitaires	428,24 euros
c) Infirmiers	478,74 euros

#### Indemnités aux instituteurs

Le Conseil à l'unanimité fixe cette indemnité à 16,10 euros / jour (soit 161 euros pour 10 jours)

### **11°) Indemnité de nourriture aux Assistantes Maternelles de la Crèche Familiale et de la Garderie Familiale à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008.**

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les indemnités,

#### a) à payer aux Assistantes Maternelles de la Garderie Familiale

	Année 2008
Déjeuner ou Dîner	5,35
Petit Déjeuner ou Goûter	2,69

#### b) d'entretien et d'alimentation à payer aux Assistantes Maternelles de la Crèche Familiale

	Année 2008
Journée complète	8,04
Déjeuner ou Dîner	5,35
Petit Déjeuner ou Goûter	2,69

### **12°) Protection des Animaux – Avenant n° 4 à la convention passée avec la SPA.**

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'augmentation demandée par la SPA, soit 0,05 euro portant la contribution à 0,65 euros par habitant et autorise le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention initiale.

Montant en 2008 : 0,65 euros x 7 399 habitants = 4 809,35 euros

### **13°) Office du Tourisme du Creusot – Convention de partenariat.**

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Office du Tourisme du Creusot pour permettre à celui-ci de proposer les prestations du Musée de la Mine à sa clientèle groupe et individuelle, et accepte le règlement de l'adhésion fixée à 60 euros.

En contrepartie de ce partenariat, le Musée de la Mine sera cité dans la brochure groupes 2008 de l'Office du Tourisme du Creusot.

### **14°) Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs.**

Le Conseil, à l'unanimité, accepte les modifications suivantes :

CREATION	SUPPRESSION
Adjoint du Patrimoine de 2 <sup>e</sup> classe Temps complet	Adjoint du Patrimoine Principal de 1 <sup>ère</sup> classe – Temps complet

Monsieur CHAILLET demande quel sera le travail de l'agent lorsque toute la saisie informatique des collections sera réalisée.

Monsieur le Maire signale que l'agent assurera le travail administratif, les visites ...

### **15°) Questions diverses.**

#### A – Contrat de mise à disposition individuelle en entreprise.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de passer un Contrat avec l'EPSMS "le Vernois", ZI la Fiolle à BLANZY, afin qu'un ouvrier handicapé accueilli au Service Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de l'EPSMS exerce une activité individuelle au sein de la Commune de BLANZY dans le cadre d'une mise à disposition du 01.01.2008 au 31.03.2008. Il s'agit de prolonger la mise à disposition de l'année 2007.

L'intéressé aura la fonction d'Agent d'Entretien au Service Espaces Verts et sera employé 35 heures par semaine.

En contrepartie de cette mise à disposition, la Commune versera à l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail, la somme de 10,97 euros HT de l'heure, qui comprend la part salariale de l'ouvrier augmentée des charges patronales en vigueur de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail.

Le Conseil autorise le Maire à signer le contrat.

B – Espace culturel François Mitterrand – Bibliothèque Médiathèque – Avenant n° 1 au contrat de maintenance de l'ascenseur.

Pour permettre la mise en conformité du contrat de maintenance de l'ascenseur imposé par le décret d'application de la Loi Urbanisme et Habitat (décret 2004-964 du 09 septembre 2004, article 4).

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la passation d'un avenant n°1 au contrat de maintenance avec la Société KONE.

Cet avenant permettra également de bénéficier d'un contrat enrichi de clauses et prestations supplémentaires :

- couverture de pièces élargie (donc réduction du potentiel de factures annexes),
- dépannages possibles 7 jours / 7,
- accès permanent via internet au carnet d'entretien de l'installation.

Coût : 70 euros / an.

Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant n°1.

C – Fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants d'enfants – Année 2008.

Le Maire donne les informations relatives à la passation des marchés.

LOT	DESIGNATION	FOURNISSEURS	MONTANT HT
1	Lait – Crème – Fromage faisselle	DICOPLAIT	11 726,09
2	Produits laitiers	DICOPLAIT	19 028,17
3	Oeufs et ovo-produits	DICOPLAIT	910,56
4	Viandes fraîches et sous vide	CLAVIERE Viandes	45 053,50
5	Volailles fraîches et sous vide	CLAVIERE Viandes	18 401,90
6	Divers charcuterie	CLAVIERE Viandes	9 340,08
7	Poissons frais	THEVENET	5 539,67 Tarifs en fonction de des cours de Boulogne sur mer
8	Fruits et légumes frais	SFP BONNEFOY	Tarifs à la date de livraison dernier cours connus de la mercuriale MIN de Lyon avec rabais de 11 %
9	Epicerie	SNP PRODIREST CBA	15 449,56
10	Gâteaux secs et fourrés et friandises	BRETAGNE DESSERTS	4 296,85
11	Glaces et divers surgelés	SAS BRAILLY	3 572,37
12	Boissons non alcoolisées	SAS MAZAGRAN MAXIMARCHE	1 535,12

Compte tenu de la hausse très importante des produits laitiers (lait, beurre, fromages), des œufs et des viandes fraîches et sous vide, les prix des repas servis dans les restaurants d'enfants seront augmentés au 01.02.2008.

D – Congrès des Maires.

Un rapport oral sera présenté au Conseil lors de la prochaine séance.

E – Vœux aux Associations et au Personnel.

La date annoncée au Conseil a été changée, la cérémonie aura lieu le vendredi 11 janvier 2008 à 19 h 00.

Le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux Conseillers Municipaux.